

Département du Nord - Arrondissement de CAMBRAI

Ville d'ESCAUDŒUVRES

☎ 59161 - ☎ 03.27.72.70.70 - FAX : 03.27.72.70.92.

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION D'ACCES AU STADE DE FOOTBALL
DANS SON INTEGRALITE, EN DEHORS DES ENTRAINEMENTS
DE FOOTBALL, ENCADRE PAR UN MEMBRE DU C.A.S.E

– STADE MARCEL DHORDAIN –

Nous, Maire de la commune d'ESCAUDŒUVRES (NORD),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 ; L 2213-4 et L 2214-4,
- Vu le Code Pénal notamment les articles R 623-2,
- Vu la demande présentée par la commune d'Escaudoeuvres, sise 221 rue Jean Jaurès à Escaudoeuvres.
- Considérant que plusieurs incidents se sont produits dans le stade de football, en dehors des entraînements encadrés par un membre du C.A.S.E, il convient de prendre des mesures, pour prévenir, tout risque d'accident et la détérioration du stade.

ARRETONS

Article 1^{er} : Suite à de nombreuses détériorations dans le stade de football Marceau DHORDAIN, **une interdiction d'accès**, sans la présence d'un membre du C.A.S.E, sera mise en place **dès le 09 juillet 2024 et de manière illimité dans le temps.**

Article 2 : Madame la Directrice générale des Services de la commune d'ESCAUDŒUVRES et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dont ampliation sera adressée à :

- À Monsieur le Commissaire de Police de CAMBRAI,
- Au club de football d'Escaudoeuvres,
- Au responsable des services techniques de la commune,
- Aux riverains, par affichage du présent arrêté aux abords du stade.

Fait à ESCAUDŒUVRES, le 08 juillet
2024

Le Maire,
Thierry BOUTEMAN



2024-71